

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de M. FRAGNE, excusé, a traité les questions suivantes :

► Vestiaires de football :

- présentation des avenants nécessaires aux marchés initiaux, principalement en maçonnerie où les terrassements ont fait apparaître des infiltrations qui ont conduit l'ingénieur béton armé à modifier le système de fondations ; l'étanchéité de la terrasse a dû également être modifiée et les évacuations d'eaux usées, le tout correspondant à un avenant de 12880,20 € ; une moins-value de 305,9 € sera appliquée au lot plomberie pour le type de chauffe-eau retenu et une plus-value de 2410€ en menuiserie pour une porte et des vitrages anti-effraction au niveau 1. Avenants approuvés.

- par ailleurs, le conseil municipal doit faire un choix parmi trois solutions pour les sols avec un béton poncé pour la grande salle (variante 1 à 11 581€ht) ou application d'une résine IPE (variante 2 à 15 830€ht) ou pose d'un carrelage collé (variante 3 à 12 262€ht). La variante 1 est retenue. Elle comprend également les sols des vestiaires et l'étanchéité des douches.

► Personnel communal :

L'ouvrier communal étant absent pour congés maladie pendant plusieurs mois, la commune fera appel aux services de la CUMA, qui assure déjà le déneigement pour le compte de la commune, afin d'assurer le salage/gravillonnage en période de neige puis pour des interventions ponctuelles pour les travaux nécessitant le maniement du tracto-pelle ou du tracteur, qui ne peuvent être conduits par le salarié en contrat d'avenir.

► Locaux techniques :

Il s'avère nécessaire de fermer le hangar communal derrière l'église afin de mettre le matériel à l'abri ; la pose de 3 portes coulissantes va être chiffrée. Il est également nécessaire d'entreposer le sel ailleurs et on envisage pour cela l'acquisition d'une benne de camion d'occasion avec bâche, que l'on poserait près du bâtiment à l'entrée du parking de la salle des fêtes pendant la saison d'hiver.

► **C.O.C.S.** : parmi les projets proposés à la dernière réunion, plusieurs ne sont pas subventionnables par le conseil général dans le Contrat Communal Simplifié ; on ne pourra espérer obtenir la subvention de 60 % que sur les vestiaires de football, le city-stade et l'aménagement du hangar. Les chiffrages sont à fournir pour la prochaine réunion fin février pour finaliser le contrat COCS avec le conseil général. Les autres projets ne sont pas abandonnés pour autant, mais il faudra les auto-financer en totalité : toiture de l'ancienne école, aménagement du cimetière des Moulins (une première étude l'évalue à 29 000€), réserves d'incendie, par de jeux du Vieux Chérier, travaux pour économie d'énergie et accessibilité des bâtiments communaux.

► Questions diverses :

- renouvellement de conventions avec le centre de gestion du personnel pour gérer les dossiers CNRACL
- renouvellement de convention avec le conseil général pour la bibliothèque (quelques travaux seront réalisés pour l'installation électrique)
- exposé d'une demande de soutien par les notaires contre la loi Macron : non retenue
- demande de renseignements en vue de la prochaine réunion sur un colombarium dans le cimetière
- lecture d'une lettre de l'ADMR de St Just en Chevalet qui fait appel au bénévolat pour gérer cette association qui emploie 31 personnes.